

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du mercredi 28 septembre 2022**

**Date de la convocation 22/09/2022**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6**

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph  
Mme CONDON Michèle

M. MARCAUD Hugues  
Mme GAILLOT Nicole

Mme BRUYERE Mireille  
Mme SALGUES Marinette

**Absents excusés :**

Mme MOUBAMBA Stéphanie  
M. LABONNE Gérard  
M. DESCAMPS Guillaume

**6- Aide au chauffage : revalorisation du montant pour l'année 2022-2023**

Chaque année, le CCAS accorde une aide au chauffage aux personnes âgées de plus de 65 ans, sous conditions de ressources. La demande d'aide se fait en mairie sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Une seule demande par foyer et par période est acceptée. Cette aide est attribuée en fonction de l'évolution de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Pour l'année 2022-2023, Monsieur le Président propose de fixer le plafond d'attribution de l'aide au chauffage à :

- 11 441,49 € pour une personne seule ;
- 17 762,96 € pour un couple.

En se basant sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, il est proposé de fixer le montant de l'aide pour l'année 2022-2023 à 685,00 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**Vote POUR à l'unanimité**

Fait à Saint-Yorre, le 30 septembre 2022,



Le Président,



Joseph KUCHNA

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/09/2022

Application agréée f. legale.com

99\_DE-003-2603 03581-20220928-45\_22-DE